|  |
| --- |
| **2024/26** |

**EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| nombre de membres | | | | |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 13 |  | 13 | 8 | 10 |

Séance du 11 avril

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-quatre, le 11 avril

Convocation 28/03/2024

Date d’affichage 28/03/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. LAMY-BOYET à S. GREMY

Absent excusé : P. BARDEL

Absent non excusé : A. DEGUY – C. BLARDAT-KATOUI

Secrétaire de séance : S. GREMY

**ACHAT D’UN SKATE PARK ET CREATION DE LA PLATEFORME : CHOIX DES PRESTATAIRES**

Vu la délibération du 17 mars 2022 par laquelle la commune a décidé d’acheter un skate park ainsi que la création de la plateforme et de faire les demandes de subventions,

Considérant qu’une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises pour la fourniture du skate park et pour la réalisation de la plateforme,

Considérant que trois entreprises ont répondu pour la fourniture du skate park :

* Mefran : 19000 € HT
* Sport nature : 19170.78 € HT
* Groupe SAE : 25941 € HT

Considérant que deux entreprises ont répondu pour la réalisation de la plateforme :

* Mansanti : 36934.50 € HT
* GCTP : 30223.47 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de retenir :

* L’entreprise MEFRAN pour la fourniture du skate park au prix de 19000 € HT
* L’entreprise GCTP pour la réalisation de la plateforme au prix de 30223.47 € HT.

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits devis.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l’exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance Le Maire

Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER